

T.R.F. Marc CAIRE	GMP de NEUSTRIE
T.R.F. Charles TORDJMAN	GMP de PARIS GRANDE ARCHE
T.R.F. Christian DEGNY	GMP de BRETAGNE
T.R.F. Pierre COHEN	GMP de LUTECE
T.R.F. Philippe MARTIN	GMP d'AUVERGNE
T.R.F. Zavoche HOUCHANGNIA	GMP de DAUPHINE-SAVOIE
T.R.F. Yves PENNES	GMP de PARIS
T.R.F. Philippe FONTAINE	GMP d'AQUITAINE
T.R.F. Laurent TOUBOL	GMP de ROUVRAY
T.R.F. Alain BELLET	GMP de PICARDIE PLAINE DE FRANCE
T.R.F. Georges DUCROS	GMP d'AUSTRASIE-CHAMPAGNE-ARDENNE
T.R.F. Philippe GESTAS	GMP de POLYNESIE FRANCAISE
T.R.F. Jacques PAROT	GMD d'ASIE-PACIFIQUE
T.R.F. Jacques STUDER	GMP de la VALLEE du RHÔNE
T.R.F. Jean-Luc VENTURINO	GMP de MASSILIA

Déclaration du 21 juin 2011

Le Groupe des 15 Grands Maîtres Provinciaux s'est réuni le 15 juin dernier, avec les TT.RR.FF. Jean-Claude TARDIVAT, Alain JUILLET, Jean-Paul PERES, Serge COIMBRA, des Représentants de FMR et MYOSOTIS ainsi que les Chefs des Juridictions du Grand Prieuré Rectifié de France, du Suprême Conseil Pour la France, du Grand Chapitre Français, du Directoire National des Loges Ecosaises et Rectifiées de France, tous conviés en tant qu'observateurs et pour s'entretenir de la crise grave que traverse la Grande Loge Nationale Française, et aborder ensemble de mesures qui permettent d'en sortir rapidement et définitivement ;

Tous les participants ont une nouvelle fois constaté la situation de désespérance et d'incompréhension, dans laquelle se trouvent de très nombreux Frères, et s'en inquiètent fortement.

Le Groupe des 15 Grands Maîtres Provinciaux s'alarme de la suspension des relations avec la GLNF émanant de six Grandes Loges Régulières en Europe et de la Grande Loge du Massachusetts (Boston U.S.A.), de la prise de distance des Grandes Loges d'Ecosse et d'Irlande, mais aussi de la position exprimée par le communiqué très clair de la Grande Loge Unie d'Angleterre qui enjoint à ses membres de s'abstenir désormais de fréquenter nos Loges.

Ce désaveu univoque s'ajoute à la démission récente du Conseil des Sages de la GLNF, aux nouvelles démissions d'Assistants GM, et au communiqué de défiance des deux Loges fondatrices de notre Obédience : l'Anglaise 204 n° 2, et le Centre des Amis n° 1.

Il constate que ces réactions et prises de positions, manifestent de manière unanime une désapprobation expresse envers la gouvernance démissionnaire, et son acharnement à entretenir les dissensions qu'elle a créées notamment par des sanctions continues à l'intérieur de l'Obédience, et des actions judiciaires incessantes à l'extérieur.

Il rappelle à cet égard :

- Que les révocations, suspensions, et toutes autres mesures disciplinaires ou administratives, qui ont été prises à leur encontre ou à celle d'autres membres ou institutions l'ont été illégalement et irrégulièrement par des autorités qui n'ont plus aucune légitimité après la démission du T.R.F. François STIFANI le 21 janvier dernier ;
- Qu'aucun Conseil de Discipline ne peut valablement se réunir dans la mesure où aucun membre n'a pu y être nommé depuis l'annulation de l'Assemblée Générale du 25 mars 2010, et qu'aucune Ordonnance ne peut davantage émaner d'un Grand Maître ayant démissionné.
- Que tout Souverain Grand Comité ne pourra, pour être régulièrement réuni, qu'être convoqué par l'Administrateur judiciaire, avec un ordre du jour conforme à la mission qui lui a été confiée par ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 24 janvier 2011, et sur la base de la liste de ses Membres arrêtée au 21 janvier 2011.

Les 15 Grands Maîtres Provinciaux signataires, dans le respect des sensibilités d'approche de chacun et de leur légitime représentativité, constituant la représentation d'une très large majorité de Frères et forts du soutien exprès de plusieurs centaines de Loges, déclarent que leur action légitime ne poursuit d'autre but que la remise en ordre d'une GLNF recentrée sur ses principes initiatiques et traditionnels, discrète, respectueuse des Rites dans toute leur plénitude, en ce compris leurs systèmes de perfectionnement, attachée à l'esprit de ses Fondateurs, et soumise à un train de vie économe.

Conscients de l'héritage dont ils sont porteurs, depuis les actions entreprises en 1913 pour rétablir la pratique d'une Franc-Maçonnerie régulière en France, et de la très lourde responsabilité qui leur incombe à ce titre, ils déclarent conjointement et solennellement se considérer en charge d'assurer le maintien d'une Maçonnerie de tradition, régulière et reconnue sur le plan international.

Afin de mettre un terme aux dérives qui ont conduit à cette situation, et de permettre le retour à la régularité, ils demandent instamment :

- Que le Souverain Grand Comité qui se réunira, dans les conditions de régularité ci-dessus rappelées, **acte la démission du TRF François STIFANI** de sa Charge de Grand Maître à effet du 21 janvier 2011, ce dernier devant dès lors cesser immédiatement toutes actions et interventions au sein de l'Obédience en cette qualité, comme en celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'il aurait dû le faire depuis cette date.
- Que ce Souverain Grand Comité **acte également la transmission immédiate** des pouvoirs habituellement dévolus au Grand Maître, à un **collège provisoire** constitué autour du dernier Député Grand Maître régulièrement nommé et installé, le T.R.F. Jean-Claude TARDIVAT et comprenant les TT.RR.FF. Jean-Paul PERES, Alain JUILLET, qui s'entoureront d'une équipe qui accompagnera cette période de transition afin de rétablir des relations de calme, de confiance et de fraternité au sein de la GLNF ;
- Ce collège provisoire aura notamment pour mission :
 - d'annuler toutes les Ordonnances de révocation, suspension, et autres sanctions prises dans le cadre de divergences d'opinion par l'ancien Grand Maître depuis le 4 décembre 2009 ;
 - de rétablir rapidement les relations nationales et internationales suspendues ;
 - de préparer et conduire les réformes nécessaires ainsi que le retour à une totale normalité de fonctionnement de l'obédience pour la Tenue de Grande Loge du premier samedi de décembre 2011 ;
 - de rétablir des relations de calme, de confiance et de fraternité au sein de la GLNF ;
 - de conduire aux côtés de Maître LEGRAND, aussitôt que les conditions, notamment de sérénité des débats, en seront réunies, et après une période intermédiaire qui ne pourra excéder la Tenue de Grande Loge du premier samedi de Décembre 2011, le processus de désignation puis d'élection d'un nouveau Grand Maître, pour une durée qui devra être ramenée, par modification des statuts et règlements de l'Obédience, à trois ans, ledit collège étant de facto dissout à l'issue de cette élection ;
 - de s'assurer auprès du Mandataire Ad Hoc, de l'organisation au plus tard le 30 septembre 2011, de l'Assemblée Générale de l'Association destinée notamment à approuver les comptes et à ratifier la désignation du collège provisoire et son mandat, afin de permettre le retour de l'Obédience à un fonctionnement autonome.

A ce titre, et si leur voix n'était pas entendue, ils se déclarent prêts à mettre en œuvre toutes actions visant à permettre aux Frères de la GLNF de retrouver un cadre institutionnel leur permettant de pratiquer une Maçonnerie spirituelle, régulière, traditionnelle et reconnue au sein d'une organisation adéquate.

Enfin, ils appellent tous les Frères à les rejoindre et à le faire savoir pour participer ensemble à la mise en œuvre de ce qui sera notre avenir commun, au service de tous et pour refermer définitivement ce triste épisode de notre histoire que nous n'aurions jamais dû connaître.

L'un d'eux a signé pour tous

21 juin 2011

Copie aux membres de la GLNF

Copie à Maître LEGRAND

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text blocks.